



Déclaration de la CFDT au CE de Marignane du 25 avril 2013

Comptes 2012, Budget 2013 du CE de Marignane

EUROCOPTER

La **subvention 2012** au Comité d'Etablissement de Marignane, fonction de notre masse salariale, représente près de **24 millions d'€**. La subvention prévisionnelle à 2013 est de **29 120 000 €**. Cette somme correspond à un **saire différé** de plus de **3000 € par salarié en 2013**. C'est l'**argent de tous les salariés (5 % de la masse salariale)** qui est versé par la **Direction d'Eurocopter** au **Comité d'Etablissement de Marignane**.

L'analyse du bilan 2012 révèle notamment :

- Il n'y a aucune précision sur la **base de calcul de la subvention versée par la Direction d'Eurocopter au CE** (5 % du « **compte 641** » du plan comptable d'Eurocopter ?)
- Si les années précédentes le CE dégageait en fin d'année des résultats nets de plusieurs millions d'euros, (5,2 M€ en 2010, 2,5 M€ en 2011), ce n'est pas le cas en 2012 avec un résultat net de 264 000 €.
- Comme chaque année, il y a un **écart considérable entre le budget prévisionnel et le budget réalisé** : 7,3 M€ d'**investissements** réalisés pour 2,7 M€ budgétés, « **ligne** » **administration CE et divers**, 4,5 M€ réalisés pour 1,2 M€ budgétés, **Loisirs adultes**, 5,9 M€ réalisés pour 3,1 M€ budgétés, **restaurants**, 9,2 M€ réalisés pour 6,3 M€ budgétés, etc. Il n'y a eu en 2012, comme les années précédentes aucun **budget recalé** et présenté aux élus en séance plénière du CE.
- Nous constatons une **hausse de 17 % de la masse salariale** des employés du CE en 2012, liée à une **augmentation des effectifs**, qui n'a fait l'objet d'**aucune information** aux élus en séance plénière.
- Comme chaque année, il est difficile d'avoir une **visibilité sur le personnel** du CE, et notamment sur les **employés payés par le CE** qui travaillent à la **mutuelle MSAE**, à la **coopérative**, bien que ce soient des entités juridiques totalement distinctes.
- Un **contrôle fiscal** en 2012 en matière de TVA des restaurants, n'a pas donné lieu à rectification.
- Un **contrôle URSSAF** sur certaines prestations du CE a donné lieu à un redressement de cotisations et notamment pour les 2 salariés du CE qui travaillent exclusivement pour la **mutuelle MSAE**. Quelles sont les mesures prises pour 2013 pour éviter de nouveaux redressements de l'URSSAF ?

Budget prévisionnel 2013 :

- Depuis plusieurs années, les élus **CFDT** dénonçait la **non-conformité au code du travail** des budgets présentés par les gestionnaires du CE. Nous **prenons acte** qu'en 2013, est enfin présenté un **budget conforme** découpé entre un **budget de fonctionnement** et un budget pour les « **activités sociales et culturelles** ». Combien a coûté au CE l'**étude d'avocats** pour arriver à cette **évidence** de l'obligation de se **mettre en conformité avec la loi** ?

-

Remarques sur le budget de fonctionnement reportées au CE de mai suite au report du point. Déclaration modifiée en séance.

- Dans son rapport d'orientation budgétaire, le CE « omet » de parler des **Chèques Vacances**. Ils ont été mis en place sous la pression de la **CFDT**, mais de façon à le rendre peu attractif (subvention limitée à 700 € contre 1400 € pour le VOLIB). Les gestionnaires s'opposent à une possibilité de mixage avec un plafond unique de 1400 €
- Les gestionnaires du CE envisageraient en 2013 certaines **restrictions sur le VOLIB**, sans donner plus d'explications aux élus du CE. Certaines ont été mises en place en 2012 sans que les salariés en soient informés avant leur départ.
- Les **commissions non-obligatoires du CE** ne se réunissent pas (à quelques exceptions près)
- Les **décisions** sont prises par « le seul bureau du CE » sans aucune information et débat en séance plénière du CE
- De nombreux flous demeurent sur la gestion du **parc automobile** du CE, la **boulangerie PAUL** (aucun loyer payé !), le **restaurant du Complexe Sportif**, les **machines à café** dans l'usine, les liens entre la **mutuelle MSAé** et le CE, etc.

La **CFDT** rappelle enfin que l'orientation du législateur vis-à-vis des CE qui gèrent plus de 3,1 millions d'€, est de faire valider les comptes par un **commissaire aux comptes**, de présenter la **consolidation des comptes des associations contrôlées par le CE**, de présenter un véritable **rapport de gestion** intégrant des données qualitatives, de faire la **publicité des comptes** et du **rapport de gestion** auprès des salariés, etc. **Pour la CFDT, rien ne s'oppose à ce que notre CE qui gère un budget de plus de 30 M€ anticipe sur ces orientations dès aujourd'hui !**

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus CFDT se prononceront contre le bilan 2012 et contre le budget prévisionnel 2013 !



BUDGET PREVISIONNEL ASC⁽¹⁾ 2013

POSTES BUDGETAIRES	Réalisation	
	2012	Prévision 2013
RESTAURANTS	9 220 513	7 360 000
SPORT & CULTURE	1 160 267	1 272 000
COOPERATIVE	294 135	223 000
LOISIRS ADULTES	5 981 525	5 925 000
OPERATION HELICO	108 006	150 000
CESU	293 835	310 000
LOISIRS JEUNES	1 981 203	1 955 000
FETE DES MERES	80 032	85 000
SENIORS	125 278	125 000
C C E	32 680	0
ADMIN CE & DIVERS	4 859 170	2 943 000
C S C	4 763 439	5 549 000
PETITE ENFANCE	403 937	420 000
LOCATION MASTER	16 609	17 000
SOLIDARITE	566 637	491 000
ARBRE DE NOEL	455 474	525 000
CENTRE DE SANTE	675 643	622 000
BILLETTERIE	25 314	26 000
EMPRUNTS	0	0
TOTAL	30 743 697	28 000 000

dont INVESTISSEMENTS (Restaurants W1, U6, A11, Complexe sportif, Centre de Santé...)	7 304 722	6 343 341
---	-----------	-----------

⁽¹⁾ ASC = activités sociales et culturelles

Document fourni avec « quelques camemberts » aux élus CFDT pour un budget prévisionnel de près de **28 millions d'€ (+ 1,12 M€ de budget de fonctionnement) !...**